Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
de deux immeubles d'habitation du centre ancien de NIORT

En application de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2019 il sera procédé pendant 21 jours consécutifs, **jeudi 9 janvier 2020 au mercredi 29 janvier 2020,** sur la commune de NIORT à une enquête parcellaire relative au projet de restauration Immobilière (ORI-II), comprenant 8 immeubles dans le cadre de la convention partenariale OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) multi-sites de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la période 2013-2017.

Cette enquête parcellaire est destinée à délimiter 2 immeubles du centre ancien de NIORT (situés 21, rue Brisson et 3, rue Beauchamp), au titre de l'article L131-1 du code de l'expropriation.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés dans la mairie de NIORT, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire d'enquête à la mairie de NIORT 1, Place Martin BASTARD -79000 NIORT, ou par voie électronique en indiquant précisément en objet

« Opération de Restauration Immobilière - ORI II- centre ancien de NIORT »

à l'adresse email suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. William PAULET, Directeur industriel en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de NIORT aux jours et heures suivants:

- **jeudi 9 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **mercredi 15 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures ;**
- **lundi 20 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **mercredi 29 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures ;**

Cet avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site internet des services de l'Etat des Deux-Sèvres à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques/Enquêtes-publiques-départementales-et-arrêtés-d-autorisation

Des informations pourront être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais - 140, rue des Equarts -79000 NIORT Mme Cécile MARQUET - 05.49.78.91.46 - cecile.marquet@agglo-niort.fr.

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 8 de l'arrêté préfectoral susmentionné, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de NIORT et au pôle environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.69.51). Dès réception de ces documents en préfecture, ils seront également mis en ligne sur le site Internet précité.